

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du 23 janvier 2014

N° 2014- 003	Affectation des résultats 2013
--------------	--------------------------------

L'an deux mille quatorze, le 23 janvier à neuf heures, les membres du Conseil métropolitain, légalement convoqués, se sont réunis à la Maison du Fleuve Rhône à Givors, sous la présidence de Monsieur Gérard Collomb, Président.

EPCI MEMBRE DU PÔLE	DELEGUE(E)	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	POUVOIR	EPCI MEMBRE DU PÔLE	DELEGUE(E)	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	POUVOIR
CA Porte de l'Isère	ARNOLD Annick			x		CA Saint-Etienne métropole	GUYOT Rémy	x			
CU de Lyon	BARRET Guy	x				CA de Saint-Etienne métropole	JOASSARD Raymond	x			
CU de Lyon	BARTHELEMY Christian	x				CA de Saint-Etienne métropole	JULIEN Christian			x	
CA Porte de l'Isère	BERENGUER Claude	x				CU de Lyon	KIMELFELD David	x			
CA de Saint-Etienne métropole	BONNAND Maurice	x				CA de Saint-Etienne métropole	KIZIRIAN Philippe		x		R Joassard
CU de Lyon	BONNIEL-CHALIER Pascale	x				CA du Pays Viennois	KOVACS Thierry			x	
CU de Lyon	BRACHET Olivier	x				CA du Pays Viennois	LANGLAIS Pierre	x			
CU de Lyon	BRET Jean-Paul		x		G Collomb	CA de Saint-Etienne métropole	MANET Gérard		x		M Bonnand
CU de Lyon	COLLOMB Gérard	x				CA du Pays Viennois	MOREL Marielle	x			
CU de Lyon	COSTE Paul	x				CA Porte de l'Isère	NICOLE-WILLIAMS Patrick	x			
CA Porte de l'Isère	COTTALORDA Alain	x				CA Porte de l'Isère	PAPADOPOULO Jean			x	
CU de Lyon	CRIMIER Roland	x				CU de Lyon	PASSI Martial		x		J Darne
CA Porte de l'Isère	CRISTINI-KARYTA Brigitte			x		CU de Lyon	PLAZZI Willy	x			
CA du Pays Viennois	CURTAUD Patrick	x				CU de Lyon	QUINIOU Christophe	x			
CU de Lyon	DACLIN Jean-Michel	x				CA du Pays Viennois	REBOUX Agnès	x			
CU de Lyon	DARNE Jacky	x				CA du Pays Viennois	REMILLER Jacques	x			
CU de Lyon	DAVID Martine	x				CU de Lyon	REPPÉLIN Michel	x			
CU de Lyon	DESBOS Eric	x				CA du Pays Viennois	RIOULT Jean-Pierre	x			
CA du Pays Viennois	DESESTRET Michèle	x				CU de Lyon	RIVALTA Bernard	x			
CU de Lyon	DOMENECH DIANA Mireille		x		W Plazzi	CA Porte de l'Isère	RIVOIRE Janine	x			
CA de Saint-Etienne métropole	FAVERJON Christophe			x		CU de Lyon	SECHERESSE Jean-Yves		x		D Kimelfeld
CA Porte de l'Isère	FEYSSAGUET Raymond	x				CA Porte de l'Isère	SIELANCZYK Nicolas	x			
CA de Saint-Etienne métropole	FLACHAT Jean-Claude			x		CA de Saint-Etienne métropole	STRIBICK Jacques	x			
CU de Lyon	FOURNEL Yves	x				CU de Lyon	THEVENOT Robert	x			
CA de Saint-Etienne métropole	FRECENON Jacques		x		M Vincent	CA du Pays Viennois	TROUILLER Christian	x			
CU de Lyon	FRIH Sandrine	x				CA de Saint-Etienne métropole	VASSOILLE René	x			
CU de Lyon	GELAS Nadine	x				CU de Lyon	VESCO Gilles			x	
CA de Saint-Etienne métropole	GOUJON Roland	x				CU de Lyon	VIAL Claude	x			
CA de Saint-Etienne métropole	GOURBEYRE Françoise		x		R Goujeon	CA de Saint-Etienne métropole	VINCENDON Michel			x	
CU de Lyon	GRIVEL Marc	x				CA de Saint-Etienne métropole	VINCENT Maurice	x			
CU de Lyon	GUILLEMOT Annie			x		CU de Lyon	VINCENT Max	x			
CU de Lyon	GUIMET Hubert			x		CU de Lyon	VULLIEN Michèle		x		M Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation du Conseil : 17/01/2014

Secrétaire élu : Nadine GELAS

Compte-rendu affiché le :

**- DELIBERATION N 2014-003 – Affectation des résultats 2013**

L'affectation des résultats clôt la procédure de fin d'exercice. Elle a pour objectifs de récapituler les résultats section par section, de positionner les affectations de résultat de fonctionnement, de mettre en place les inscriptions budgétaires de reprise de ces résultats sur l'exercice N + 1 et de clore l'exercice par la validation des résultats définitifs.

Le résultat de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est donc égal au cumul du résultat de l'exercice et de celui reporté de l'année précédente en fonctionnement.

Le conseil affecte ce résultat soit en investissement, soit en fonctionnement, mais il doit respecter la priorité suivante :

- Apurer l'éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- Couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris,
- Pour le solde, l'assemblée a le choix d'affecter soit en fonctionnement sous la forme « d'excédents de fonctionnement reportés », soit en investissement sous la forme de dotation complémentaire en « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le résultat de clôture 2013:

**Résultat de clôture de la section de fonctionnement :**

Déficit de l'exécution section de fonctionnement 2013.....	- 178 557.45 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	<u>488 649.27 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	310 091.82 €

**Résultat de clôture de la section d'investissement :**

Excédent d'exécution section d'investissement 2013.....	53 748.18 €
Déficit antérieur reporté.....	<u>-64 479.50 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement.....	-10 731.32 €

Le principe de l'instruction M14 consiste à répartir prioritairement l'excédent de fonctionnement de clôture 2013, soit 310 091.82 € au déficit d'investissement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- Couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser.
- Affecter le solde à la section de fonctionnement.

**Le besoin de financement de la section d'investissement :**

Déficit de la section d'investissement à couvrir .....	- 10 731.32 €
Proposition d'affecter à l'investissement (recettes 1068).....	10 731.32 €

**Il resterait donc à la section de fonctionnement :**

Résultat de fonctionnement (compte 002).....	299 360.50 €
--	--------------

## DELIBERE

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| 1 – <b>reporte</b> à la section de fonctionnement la somme de | 299 360.50 € (compte 002) |
| 2 – <b>reporte</b> le déficit d'investissement                | 10 731.32 € (compte 001)  |
| 3 – <b>Affecte</b> à la section d'investissement la somme de  | 10 731.32 € (compte 1068) |

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.*

Certifié exact et pour extrait conforme,  
Le Président,

Acte rendu exécutoire après

- publication du :
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :

Gérard COLLOMB.

